

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 13 février 2025
Rapporteur :
Madame Yvonne RAINERO**

N° 27

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2025 (accusé de réception du 21/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Signature d'une convention partenariale entre l'association TSA Finistère et Quimper
Bretagne Occidentale**

Il s'agit de signer la convention partenariale entre le Service d'Accompagnement Comportemental Spécialisé (SACS) de l'association TSA Finistère et la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale pour favoriser le repérage de difficultés de développement des enfants accueillis dans les structures petite enfance communautaires.

Le Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) SACS de Quimper de l'association TSA Finistère est un service dédié à l'accompagnement des enfants et jeunes porteurs de Troubles du Spectre Autistique (TSA). L'une des missions du service est aussi d'informer et d'accompagner les professionnels du secteur sur les TSA et plus généralement sur les Troubles Neurodéveloppementaux (TND).

La convention de partenariat entre l'association et Quimper Bretagne Occidentale vise à favoriser le repérage précoce des TSA et TND chez les enfants accueillis dans les établissements d'accueil du jeune enfant de la collectivité. Le partenariat comprend deux axes principaux :

- l'organisation de sessions de sensibilisation animées par le SACS à destination des professionnels des structures petite enfance de Quimper Bretagne Occidentale ;
- l'accompagnement par les professionnels du SACS sur sollicitation des équipes et le cas échéant, l'accompagnement des familles.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire autorise, à l'unanimité des suffrages exprimés, madame la présidente :

1- à signer la convention de partenariat entre l'association TSA Finistère et Quimper Bretagne Occidentale pour une durée de trois ans ;

2- à adhérer annuellement à l'association sur la durée de la convention.